LIGUE GRAND EST

CAHIER DES CHARGES ET DÉROULEMENT CONCOURS DÉDIÉS LIGUE M3 SAISON 2023/2024

Règlement FFSB : ARTICLE 11 - TROISIÈME DIVISION (M3) : applicable au 15/09/2023

**COMPOSITION DES ÉQUIPES**

Les concours dédiés sont gérés par la Ligue Grand EST et sont ouverts aux seules équipes déclarées selon les règles de composition suivantes :

* Équipe déclarée à la FFSB et engagée sur le plan A.S./E.S.B.
* Équipe de base (même n° d’équipe) constituée de 3 joueurs minimum (4 ou 5 possibles)
* Équipe constituée de 4 ou 5 joueurs par concours avec au moins 2 joueurs de l’équipe déclarée
* Possibilité de recourir de 1 à 2 compléments d’équipe « jokers » de l’A.S/E.S.B. par concours pour au maximum 5 joueurs (Voir Art 11 de la règlementation sportive**)**.
* Peuvent servir de complément d’équipe les F3 et M3 n’appartenant pas à une équipe déclarée ainsi que les M4 et les U18 à condition de ne pas être inscrits sur la liste ministérielle de Haut Niveau « Elite, Seniors, Collectifs nationaux ou Relève ».
* Les compléments d’équipes peuvent évoluer dans d’autres équipes de l’A.S./E.S.B. au cours de la saison
* La composition de l’équipe peut comporter un seul M3 mais tous les joueurs déclarés reçoivent une licence M3/F3
* Un joueur déclaré dans une équipe ne peut pas compléter une autre équipe et ne peut plus muter.
* L’équipe s’engage à participer à toutes les journées sous peine de sanctions. Un forfait pénalisera tous les joueurs de l’équipe déclarée qui ne pourront pas participer au qualificatif départemental ou régional quadrettes et l’équipe devra s’acquitter d’une amende forfaitaire de 500€
* La présence du capitaine n’est pas obligatoire à un concours, mais son nom doit être sur la 1ère ligne de la fiche et porter la mention « absent » à la suite de son nom

**INSCRIPTIONS**

* Par mail auprès du Président ou de Gérardin Jean-Yves
* Inscriptions ouvertes, du 01/09/2023 à 20h00 au 30/09/2023 à 20h00. Toute inscription en dehors de ces dates ne sera pas prise en compte.
* Validation de l’inscription par envoi dès que possible et avant le 30 septembre 2023 d’un chèque de 200 euros à l’ordre de « Ligue Grand EST » accompagné des 4 fiches points (4 premières journées).
* En aucun cas, la société organisatrice ne doit modifier la liste des inscrits sur son concours, les demandes de modifications doivent être adressées à la Ligue Grand EST pour prise de décision.
* La Ligue Grand-Est redistribuera le montant des inscriptions à chaque A.S. organisatrice.

**DEROULEMENT DE LA COMPETITION**

* Début de la compétition : 8H
* Durée : Parties en 13 points ou 2H00
* Présence souhaitée d’un arbitre désigné par Mr ROUFFET Jean-Marc et pris en charge par l’organisateur
* Dans le cas de 8 quadrettes inscrites à la ligue M3 Grand-Est, deux groupes de quatre seront constituées par tirage au sort en présence des capitaines d’équipes avant le début de chaque compétition. Chaque équipe rencontre les autres équipes de son groupe : 1ère partie : 8H00 ; 2ème partie : 10H15 ; 3ème partie : 14H15 ; Finale (pour les premiers de groupe) et partie de classement pour les autres équipes : 16h45.

**REMARQUE : si le nombre de quadrettes inscrites est différent de 8 ce déroulement sera ajusté en fonction du nombre de participants.**

**ATTRIBUTION DES POINTS**

* 1 point par partie gagnée dans la phase de groupe
* 1 point pour les gagnants de la partie de classement
* 2 points pour le perdant de la finale
* 3 points pour le gagnant de la finale

**CLASSEMENT**

Un classement sera établi et mis à jour après chaque concours. Au terme des 5 concours, l’équipe la mieux classée sera directement qualifiée pour le championnat de France Quadrettes. Les autres équipes pourront participer au qualificatif Régional ou Départemental Quadrettes.

Nota Bene 1 : Le nombre d’équipes qualifiées pour le championnat de France peut être revu en fonction du nombre de participants à cette ligue M3 et de qualifiés attribués par la FFSB (validation fin janvier du nombre de qualifiés par la commission des concours qualificatifs).

Nota Bene 2 : La montée en M2 se fait au niveau de l’équipe déclarée. L’accession de la 1ère équipe du classement (après barrage entre vainqueurs Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté) en M2 s’appliquera à compter de la saison 2024/2025.

**ATTRIBUTION DES POINTS DE CATEGORISATION (pour chaque joueur)**

* Ces concours dédiés qualificatifs sont des concours classés Promotion et rapportent au joueur des points de catégorisation selon la réglementation en vigueur.
* Les litiges éventuels, quels qu’ils soient, seront gérés par la Ligue Grand-Est
* L’A.S. organisatrice (ou l’arbitre) devra adresser, dès le lendemain de la compétition, les fiches d’inscription et le tableau de la compétition au responsable BOULY pour la comptabilisation des points et la mise à jour du classement

**INDEMNITES**

* Chaque partie gagnée est primée à hauteur de **25 €** sauf pour la Finale primée à hauteur de **80 €.**
* À L’A.S. organisatrice de rajouter la différence entre les inscriptions (40€ par équipe et par concours) et les indemnités**.** Cette différence s’élèvera à 135 € en cas de participation de 8 équipes au championnat (455 € d’indemnités – 320 € d’inscription reversés par la ligue Grand-Est)
* Les parties OFFICE ne seront pas primées

**ORGANISATION**

* Les organisateurs de chaque compétition harmoniseront le prix des repas et des boissons à l’euro près
* Le repas et les frais de déplacement de l’arbitre sont à la charge de l’A.S. organisatrice
* La collation du soir, les fleurs, les coupes éventuelles sont à la discrétion de l’organisateur

**Ces dispositions réglementaires ont été décidées par l’ensemble des membres du comité Directeur.**

**Une réunion sera organisée afin de définir les dates et lieux de ces concours dédiés après appel à candidature.**